



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/122
Date de convocation : 03 décembre 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (50 titulaires - 4 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Jean - Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE

Membres excusés (2) :

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (9) :

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean -Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Objet : Ouverture des commerces le dimanche - Avis de la Communauté de Communes

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015, dite loi MACRON, autorise les maires à fixer la liste des dimanches où les commerces de détail peuvent ouvrir. (Jusque 12 par an) sous réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'à compter du sixième dimanche travaillé, l'avis de l'EPCI dont la commune est membre est nécessaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Caudry, par délibération du 18 octobre dernier a fixé à douze, les dimanches d'ouverture pour l'année 2019 à savoir :

- 13 janvier 2019
- 21 avril 2019
- 26 mai 2019
- 16 juin 2019
- 30 juin 2019
- 25 août 2019
- 1^{er} septembre 2019
- 1^{er} décembre et les 8, 15, 22 et 29 décembre 2019

Aussi, conformément à la législation, Monsieur le Président sollicite l'avis de l'assemblée sur ce point.

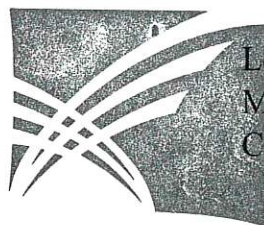
Document annexé : Courrier du 24 octobre 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18
décembre 2018

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis
Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Caudry, le 24 octobre 2018

Le Maire de la Ville de Caudry

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Caudrésis Catésis
Monsieur Serge SIMEON

4C rue Victor Watremez – RD 43
ZA le bout des 19
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRES

Nos réf : FB/LBD/ML

Monsieur le Président,

La loi en faveur de la croissance et de l'activité du 6 août 2015 dite « loi MACRON » autorise désormais les maires à fixer la liste des « Dimanches du Maire », liste qui peut comprendre jusqu'à 12 dimanches sans réserve que cette liste soit établie pour l'année suivante avant le 31 décembre de l'année en cours et qu'à compter du sixième dimanche travaillé, l'avis conforme du Conseil de Communautés dont la commune est membre soit requis.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ma proposition de fixer à 12 pour l'année 2019 « Les Dimanches du Maire » et d'autoriser l'ouverture des commerces sur Caudry les dimanches :

- 13 janvier 2019
- 21 avril 2019
- 26 mai 2019
- 16 juin 2019
- 30 juin 2019
- 25 août 2019
- 1^{er} septembre 2019
- 1^{er} décembre 8/15/22 et 29 décembre 2019.

Conformément à la législation, je vous invite à solliciter lors de sa prochaine séance, l'avis de la Communauté de Communes que vous présidez sur cette proposition et à me faire connaître la position du Conseil.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Très
Chaleureusement
_____*

